

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016**

**DELIBERATION N°BC/2016.00289**

**COTISATIONS «ECONOMIE ET INNOVATION 2016»**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 juillet 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 29

**Membres titulaires présents :**

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,  
M. Eric BERLIVET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE,  
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON,  
M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK,  
M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT,  
M. Jean-Michel PAUZE, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK,  
M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI,  
M. Georges ZIEGLER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE,  
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,  
M. Christophe FAVERJON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT,  
M. Daniel JACQUEMET, M. Raymond JOASSARD, M. Yves LECOCQ,  
M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,  
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY,  
M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :** M. Gilles THIZY

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 13 juillet 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20160606-D20160028910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160713

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016**

### **COTISATIONS «ECONOMIE ET INNOVATION 2016»**

#### **I – « CENTRE JACQUES CARTIER »**

Le Centre Jacques Cartier a pour objectif principal d'intensifier les échanges culturels et économiques et de promouvoir les activités d'enseignement et de recherche entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Canada dont Le Québec. Il s'ouvre de plus en plus à une collaboration internationale élargie impliquant notamment la plupart des pays européens et les grandes régions francophones définies par l'OIF (Asie du sud-est, Maghreb, Amérique Latine, Europe de l'Est et Afrique).

L'une des originalités du Centre est d'avoir réussi à intéresser dès sa création l'ensemble des universités et grandes écoles de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. A Lyon, une douzaine d'établissements d'enseignement supérieur, universités ou grandes écoles sont membres du Centre Jacques Cartier, 3 à Saint-Etienne (Université Jean Monnet, Ecole Nationale d'Architecture de Saint-Etienne, et Ecole Supérieure d'Arts et Design de Saint-Etienne), 1 à Chambéry et avec le CNRS, l'INSERM et le CEA. Cette volonté fédératrice s'est développée également au Québec et dans l'espace francophone avec l'adhésion d'universités et grandes écoles de Montréal, de l'INRS, de l'Université d'Ottawa, de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, de l'Université de Genève, de l'Université de Liège...

Le maintien de l'adhésion de Saint-Etienne Métropole au Centre Jacques Cartier s'inscrit dans le cadre du partenariat signé avec Bleu blanc Tech, la Frenchtech québécoise et le développement d'actions portant sur l'accélération par le design de startups. .

**En qualité de membre de l'association « Centre Jacques Cartier », Saint-Etienne Métropole a été sollicitée pour le versement d'une cotisation d'un montant total de 3 000 €.**

#### **II – EUROPEAN BUSINESS & INNOVATION CENTER NETWORK (EBN)**

Créé en 1984, EBN (European Business & Innovation Centre Network) a pour buts principaux de créer et de renforcer la création d'entreprises innovantes sur les territoires.

L'adhésion à EBN donne l'opportunité à Saint-Etienne Métropole de :

- créer un réseau compétent et de professionnels pour accompagner les projets innovants ;
- apporter un soutien pour développer des activités innovantes ;
- faciliter l'accès à un environnement européen en apportant des opportunités de marchés européens ;

- favoriser les échanges entre les entreprises de ce réseau via les échanges avec les 200 structures existantes en Europe.

Dans le cadre du programme dédié à l'entrepreneuriat innovant nommé MIND (Métropole INnovation Design) dont le pilotage est assuré par Saint-Etienne Métropole, le label EBN permet :

- d'apporter un niveau de suivi et de coaching conformes à des structures reconnues en France et en Europe ;
- de consolider la gouvernance entre Saint-Etienne et les chambres consulaires dans le cadre de l'accompagnement à l'entrepreneuriat innovant ;
- de diffuser l'offre Designtech au sein du réseau européen des structures d'accompagnement de startups.

**En qualité de membre de réseau EBN, Saint-Etienne Métropole a été sollicitée pour le versement d'une cotisation annuelle 2016 de 2 750 €.**

### **III – ADHESION ARADEL**

L'ARADEL est une association loi 1901, créée il y a 24 ans à la demande des développeurs économiques locaux pour répondre aux évolutions du métier et favoriser les échanges d'expériences et la professionnalisation. Depuis 1997, un partenariat avec l'Etat et la Région a permis la mise en place d'une équipe permanente et d'un véritable programme de professionnalisation à destination des développeurs économiques locaux.

Les différentes missions de l'ARADEL se répartissent en 4 axes.

- un premier axe vise à renforcer et à développer les échanges et l'information vers et entre les adhérents,
- un deuxième axe a pour objectif la professionnalisation des adhérents, notamment par la formation,
- le troisième axe concerne le développement et la valorisation des capacités, des connaissances, et de l'analyse sur 3 types d'expertises :
  - les métiers du développeur économique, notamment sur les liens existant ou à créer vis à vis des autres métiers du développement local,
  - l'évaluation des politiques économiques territoriales,
  - les stratégies de développement territorial,
- le quatrième axe favorise la capacité d'anticipation et d'évolution du métier de développeur face aux transformations de l'économie et de son environnement.

Cette adhésion contribuera à :

- consolider la dynamique de développement économique de la collectivité,
- ancrer Saint-Etienne Métropole dans le paysage régional comme acteur influent du développement local,
- faire reconnaître les spécificités, les savoir-faire et les domaines d'excellence de l'Agglomération en matière de développement et d'attractivité.

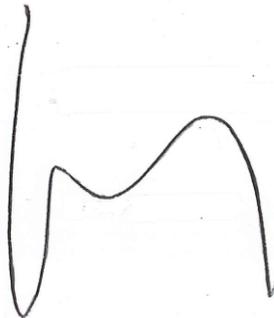
**Il a été proposé au Bureau de Saint-Etienne Métropole de bien vouloir approuver l'adhésion de Saint-Etienne Métropole à l'association ARADEL, pour un montant de 2 000 € pour l'année 2016.**

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve les adhésions de Saint-Etienne Métropole pour l'exercice 2016 au Centre Jacques Cartier, à EBN et à l'ARADEL ;**
- **autorise le paiement des cotisations afférentes à ces adhésions ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget 2016 chapitre 011.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Premier Vice-Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hervé REYNAUD', written over a faint grid background.

**Hervé REYNAUD**